

Le "Club des Mères" assure la qualité de l'eau au quotidien

Auteurs: YANDI Koadjo ; DOLA Djifa / Croix Rouge Togolaise/Suisse
Avril 2018 / TOGO

Description de la bonne pratique

Contexte :

- ❖ Promotion du traitement de l'eau de boisson à domicile.
- ❖ Vente de comprimés chlorés.
- ❖ Production et distribution / vente de chlore liquide.



Description :

- ❖ Former les mères à la production, la distribution et la vente de chlore au niveau local.
- ❖ Renforcer les capacités des mères dans la vie associative et à la promotion des pratiques familiales essentielles.
- ❖ S'assurer de l'utilisation effective du chlore dans les ménages par le dosage régulier du chlore résiduel dans l'eau de boisson.
- ❖ Mener des actions de sensibilisation pour la protection de la santé de la mère et de l'enfant par la prévention des maladies liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Éléments clés pour une mise en œuvre réussie

Conditions nécessaires pour que ça marche

- ❖ Mettre en place les Clubs des Mères.
- ❖ Former les Mères sur les pratiques familiales essentielles (hygiène, assainissement, traitement de l'eau, allaitement maternel exclusif, etc.).
- ❖ Organiser et suivre les Clubs des Mères.
- ❖ Assurer des formations diverses pour la promotion d'activités génératrices de revenus.

Challenges:

- Maintenir la solidarité et la motivation des membres des Clubs des Mères
- Mobiliser les mères autour d'activités d'intérêt commun telles que les champs communautaires, le stockage des céréales...
- Rendre disponible des réactifs et équipements de contrôle pour la surveillance de la qualité de l'eau au niveau local.

Conclusions & recommandations

Avantages

- Les femmes des Clubs des Mères sont de vraies garantes de la qualité de l'eau de boisson au quotidien car elles assurent l'approvisionnement en eau potable et font la promotion du traitement de l'eau de boisson.
- La qualité de l'eau de boisson est améliorée ce qui réduit la prévalence et l'incidence des maladies hydro-fécales.
- En 2017, 20.000 litres de chlore ont été distribués pour 47 200 personnes.

Conditions préalables

- Engagement des Mères pour l'amélioration de la santé de leur famille.
- Cohésion au sein des mères.
- Existence d'une structure d'accompagnement.



Recommandations

- Faire un accompagnement / renforcement régulier des Clubs des Mères.
- Appuyer les Clubs dans la production locale de chlore, le marketing et le conditionnement du produit.
- Faire en sorte que chaque membre ait un profit personnel dans les actions du Club.



Autres informations :

Koadjo YANDI / Croix-Rouge Togolaise / TOGO/ BP : 768 Sokodé ; Tél : (+228) 25 50 09 28, koadjoy@yahoo.fr
Hyacinthe ATOBIAN / Croix-Rouge Suisse / TOGO / BP : 80476 Lomé ; Tél : (+228) 22 20 94 31, hyato3000@yahoo.fr

